

CONTRAT DE LOCATION

Entre

La SAFIM, société anonyme au capital de 3 658 776 € dont le siège social est à Marseille, Parc Chanot, 13008 MARSEILLE, RCS B 056 802 499, APE 8230 Z

Représentée par Monsieur Loic FAUCHON

Signature

Vu sa qualité de Président Directeur Général de la SAFIM

Désignée ci-après et dans les Conditions Générales " MARSEILLE CHANOT"

Et

Nom : METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

Forme juridique : Administration

Représenté par : Madame Martine VASSAL

Vu sa qualité de : Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence

Désigné ci-après "La Métropole"

Nom de la manifestation : PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Nature de la manifestation : Dans le cadre du projet d'extension du tramway T3, il est prévu la création d'un centre de remisage de tramway et d'un parking relais sur le site Dromel / Montfuron. Les travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages conduisent la métropole à fermer le parking relais de Dromel pendant la durée du chantier. L'objet du contrat de location est la location de places de stationnement afin de proposer une offre de substitutions aux usagers des transports en commun.

Date(s) de la manifestation : du 01/01/2022 au 31/03/2022

Date d'établissement du contrat : 09/11/2021

Le présent contrat est composé :

- de l'approche budgétaire et du calendrier des versements dûment acceptés par l'organisateur
- de l'attestation de réception et approbation :
des conditions générales

Safim - Parc Chanot
BP 2 - 13266 Marseille Cedex 08
Tél. +33 (0)825 884 390*
Fax +33 (0)4 91 22 16 45
e-mail : contact@safim.com
www.marseille-chanot.com

*coût de la communication : 0,15 e TTC/min. 24h/24

S.A. FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE
AU CAPITAL DE 3 658 776 EUROS
R.C.S. MARSEILLE B 056 802 499 - SIRET 056 802 499 00030 - A.P.E. 8230 Z



Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Approche Budgétaire

Du 01 janvier au 31 mars 2022

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

58 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

Représenté(e) par : Madame Martine VASSAL - Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence

Interlocuteur dossier : Monsieur Julien ISNARD



Votre interlocuteur Marseille Chanot :
Service commercial : Camille MARTIN - 04.91.76.90.33 - - c.martin@safim.com

Date limite d'option : 20/12/2021

Passé cette date, si vous n'avez retourné toutes les pages du présent document dument approuvées avec le chèque d'acompte, et sauf prorogation éventuelle, Marseille Chanot n'est plus engagé par l'option qu'il a posé pour vous .

Les tarifs locatifs sont fermes et définitifs à compter du versement du 1er acompte. Les tarifs des prestations peuvent varier et seront facturés au tarif en vigueur à la date de la manifestation

Paraphe

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 01/01/2022 au 31/03/2022



SYNTHESE BUDGETAIRE HT

| | |
|----------------------------|--------------------|
| 2 - PRESTATIONS EXCLUSIVES | 80 064,00 € |
| 3 - PRESTATIONS PROPOSEES | 8 227,84 € |
| Total | 88 291,84 € |

Paraphe

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 01/01/2022 au 31/03/2022

Approche budgétaire du 09 novembre 2021

| Descriptif | Quantité | P.Unitaire | Montant |
|--|-----------------------|------------|---------------------|
| PRESTATIONS EXCLUSIVES | | | |
| Stationnement | | | |
| Stationnement VL- Du lundi au vendredi Du lundi 03/01/2022 au Jeudi 31/03/2022 = 300 places | 64 Jours x 300 Unités | 5,00 € | 96 000,00 € |
| 4,17 € HT à titre commercial, tarif conservé, y compris en 2022, après l'augmentation du prix public de 5€ TTC à 6€ TTC | | | -15 936,00 € |
| Prix forfaitaire, quel que soit le nombre de véhicules (rotations) dans la même journée, dans la limite du nombre de places, cette disposition constituant une remise commerciale complémentaire | | | |
| Total Stationnement | | | 80 064,00 € |
| Total PRESTATIONS EXCLUSIVES | | | 80 064,00 € |
| PRESTATIONS PROPOSEES | | | |
| Gardiennage / Sécurité | | | |
| PROVISION / Prestation prévention/surveillance - Lundi au samedi - jour 64 jours du lundi au vendredi du Lundi 03/01/2022 au Jeudi 31/03/2022 | 1 Pers. x 256 Heures | 32,14 € | 8 227,84 € |
| Provision 1 agent de sécurité 4h / jour, par exemple de 6h à 10h. En dehors de ces horaires le contrôle d'accès sera réalisé par les agents de sécurité de Chanot, sans supplément de prix. | | | |
| Prestation établie sur la base des informations communiquées par AMP Métropole et la RTM relatives aux pics d'affluenc, sur la base de la phase test du dispositif (150 véhicules/jour) | | | |
| Le dispositif de contrôle des badges TRANSPASS et autres titres d'accès reste à la charge de AMP Métropole qui le mettra à la disposition de la SAFIM. | | | |
| De même pour la solution informatique permettant de remonter l'information relative à la disponibilité des places vers l'ITR de la RTM. Cette solution aura comme objectif d'éviter le blocage du Rond-point du Prado par des véhicules en attente d'entrer dans un parking « Chanot » déjà complet | | | |
| Total Gardiennage / Sécurité | | | 8 227,84 € |
| Total PRESTATIONS PROPOSEES | | | 8 227,84 € |
| TOTAL HT HORS REMISE | | | 104 227,84 € |
| MONTANT REMISE COMMERCIALE H.T | | | -15 936,00 € |
| TOTAL BUDGET H.T | | | 88 291,84 € |
| MONTANT T.V.A 20% | | | 17 658,37 € |
| TOTAL BUDGET T.T.C | | | 105 950,21 € |

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 01/01/2022 au 31/03/2022

Calendrier des versements - Echancier

Conditions de règlement

- | | |
|-----------------------|--|
| - Le 03/01/2022 | Acompte 30 % du montant TTC de l'approche budgétaire soit 31 785,06€ |
| - Le 01/02/2022 | Acompte 50 % du montant TTC de l'approche budgétaire actualisée à la date du versement |
| - Le 31/03/2022 | Acompte 20 % du montant TTC de l'approche budgétaire actualisée à la date du versement |
| - Après manifestation | Solde selon la facture finale |

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 4 de 6

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 01/01/2022 au 31/03/2022

ATTESTATION DE RECEPTION

Je, soussigné(e), Mr ou Mme

Agissant en qualité de de la société ou de l'organisme :

.....
.....

Certifie et atteste ce jour avoir reçu de Marseille Chanot :

- Les Fiches techniques des espaces réservés
- Les conditions générales de location
- Le cahier des charges sécurité-incendie (en cas d'organisation d'une exposition de type T ou de manifestation de type GN6)

Je déclare maintenant avoir une parfaite connaissance de ces documents, et m'engage à respecter et à en faire respecter les termes.

Fait à le

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 5 de 6

PARKING RELAIS TEMPORAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Du 01/01/2022 au 31/03/2022

Ce qui est inclus quel que soit l'espace que vous louez

Accompagnement personnalisé par un chargé de projet en amont et pendant votre manifestation

Mise à votre disposition de fiches techniques détaillées de nos espaces et de plans cotés

Un PC sécurité à l'entrée du Parc avec présence d'un agent 24h/24h 7J/7

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 6 de 6

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| | | | | |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|------------|
| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise |
| 10278 | 00866 | 00020152601 | 42 | EUR |

Domiciliation
CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8008 6600 0201 5260 142

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CRCMM MARSEILLE ENTREPRISES
CENTRE AFFAIRES ENTREPRISES
521 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE

☎04 91 16 28 35

Titulaire du compte (Account Owner)

SA FOIRE INTERNATIONALE DE
MARSEILLE
PARC AIMABLE CHANOT
13008 MARSEILLE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ